

**Communauté de Communes**

**" La Porte Normande "**

**Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure**

**Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

**Compte rendu de l'assemblée générale  
Séance ordinaire du 25 mars 2009**

L'an deux mil huit et le vingt cinq mars à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 16 février 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à La Couture Boussey, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents: Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Paul GRIPON, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Ghislaine PLAINNEVAUX, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Claude BATAIS, Bernard PITETTE, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Pascal DUPRÉ, Robert SCHOIRFER, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

En présence de madame OGER, Conseillère Générale.

Absents représentés par leurs suppléants: Monsieur Jean-Pierre MOREL par monsieur Paul GRIPON, Monsieur Gilles VILLEZ par madame Ghislaine PLAINNEVAUX, Monsieur MASSON par monsieur Pascal DUPRÉ et madame Catherine BERNARD par monsieur Robert SCHOIRFER.

Absents excusés: Messieurs Christophe ENÉE, Gérard FAUCHET et Didier SCHALLER.

Absents: Messieurs Robin SAULNIER, Didier DESSAINT Gérard DOLLEY et madame Isabelle INFROY.

46 présents et votants.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne COLLEU.

**ORDRE DU JOUR** :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - Marchés publics : Proposition de fonctionnement,
- 3 - Personnel : Règlement intérieur,
- 4 - Voirie : adoption du règlement intérieur,

- 5 - Administration : Modification des statuts,
- 6 - Stagiaires : indemnités
- 7 - Personnel : Contrat d'assurances des risques statutaires
- 8 - SPANC : - CA 2008
  - Affectation du résultat
  - BP 2009
- 9 - SPAC : - CA 2008
  - Affectation du résultat
  - BP 2009
- 10 - CCPN : - CA 2008
  - Affectation du résultat
  - BP 2009
- 11 - CCPN : Vote des taux : - OM
  - CCPN,
- 12 - EAD : Augmentation de capital
- 13 - Commissions
- 14 - Questions diverses.

-----

Monsieur Delauney avant d'ouvrir la séance demande à madame Boisaubert d'intervenir sur les modifications règlementaires du Code des marchés publics applicables depuis le premier janvier 2009 et aussi afin qu'elle explique le principe du groupement de commande.

Le compte rendu de l'assemblée du 25 février 2009 est adopté à l'unanimité des voix (46).

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations concernant l'Action Économique, la première pour un avenant, concernant l'atelier relais zone des Coquelins à Prey et la seconde pour la cession du fond de commerce à Prey.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (46) pour l'ajout de ces délibérations.

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Compte rendu de bureau**

Les réunions de bureau du 5 et 11 février ont préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - Marchés publics : Proposition de fonctionnement,**

Madame Boisaubert a fait une proposition quant à l'organisation des consultations relatives aux ouvertures d'offres et choix de prestataires, opérés au sein des services communautaires, suite aux modifications règlementaires du Code des marchés publics. Un document a été remis aux membres de l'assemblée afin qu'il puissent en délibérer.

Les membres du bureau souhaitent que cette proposition soit validée en assemblée et madame Boisaubert viendra en faire la présentation.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ D'adopter la proposition d'organisation pour ouverture et choix des procédures adaptés (MAPA) joint en annexe,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **3 - Personnel : Règlement intérieur,**

Vu l'intégration du service voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2009, une modification du règlement intérieur est demandée pour la gestion du personnel des services techniques.

Actuellement le règlement intérieur est ainsi rédigé dans son article 1 :

#### **« I - Principes généraux**

- a) La durée normale de travail est de 35 heures par semaine, ou 1607 heures annuelles.
- b) Sauf exception ou dérogation, la semaine de travail est répartie en 5 jours du lundi au vendredi.
- c) Les agents pour lesquels l'activité est organisée par des horaires fixes, doivent respecter ces horaires.
- d) Les autres personnels bénéficient d'horaires variables.
- e) Les services sont ouverts au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, 16h le vendredi. Certains services pourraient, pour des circonstances particulières, être amenés à assurer des permanences de 12h30 à 13h30. »

Il est demandé de préciser :

- f) Les services techniques auront une activité organisée par des horaires fixes du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 16h30. Le temps de travail pourra être organisé, en journée continue, pendant les périodes de fauchage, avec accord des agents concernés.**

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De modifier le règlement intérieur tel que présenté ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **4 - Voirie : adoption du règlement intérieur,**

Vu l'intégration du service voirie au sein de la collectivité, pour son bon fonctionnement, il a été rédigé un règlement du service voirie. Le document complet a été envoyé aux membres de l'assemblée afin qu'il puissent en délibérer

Il est demandé à l'assemblée de valider ce règlement.

Monsieur Dupré de Saint André se fait porte parole de monsieur Masson qui souhaite avoir la possibilité de pouvoir faire des travaux sans avoir à passer par la communauté de communes, compte tenu des délais d'attente imposés par la communauté et que pour certains travaux, il ne voulait pas avoir à attendre.

Monsieur Douard répond que l'entretien est fait par la CCPN et la signalisation aussi, les routes sont prévues par un programme, avec les études préalables nécessaires. Par contre, pour les travaux dont les routes ne sont pas dans l'annexe peuvent être faits par la commune.

Monsieur Hermé demande si pour les relevés topographiques que chaque commune doit faire, il est possible de la faire avec un groupement de commande.

Ce n'est pas de la compétence communautaire, mais un groupement communal est possible. Madame Boisaubert reste à la disposition des élus intéressés.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ D'adopter le règlement du service voirie joint en annexe,
- ↳ De valider le tableau récapitulatif des routes prises en charges par la collectivité,
- ↳ Dit que tout ajout de nouvelles routes doit être proposé à l'assemblée, par délibération de la commune concernée,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **5 - Administration : Modification des statuts,**

Vu la dissolution du syndicat de voirie au 31 décembre 2008,

Considérant que la Communauté de Communes exerce directement la compétence voirie, il est nécessaire de modifier les statuts qui font référence au syndicat.

Statuts actuels : *Entretien, exploitation et aménagement (aménagement, extension et création) des voies relevant de la compétence exercée par le syndicat de voirie du canton de Saint André de l'Eure (cf statuts syndicat de voirie) ;*

Statuts proposés : Entretien, exploitation et aménagement (aménagement, extension et création) des voies dites d'intérêt communautaire, soit toutes les voies communales, référencées au tableau de classement.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De modifier les statuts communautaires tels que présentés ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **6 - Stagiaires : indemnités**

Vu la délibération n° 2005-48 en date du 26 janvier 2005, instituant une indemnité mensuelle de 200€ pour les stagiaires effectuant un stage de plus de 4 mois,

De plus vu les nouveaux textes concernant la rémunération des stagiaires de plus de 4 mois dans les entreprises, la délibération n'est plus adaptée.

De plus, actuellement, nous avons un stagiaire, Frédéric Mallet, qui effectue un de ses stages d'études d'ingénieur développeur de logiciel, d'une période de 3 mois. Il a travaillé sur le Système d'Information Géographique (SIG) pour la partie voirie. Nous en sommes très satisfaits aussi, il est demandé la possibilité de lui verser une indemnité.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ⇒ De rembourser les frais de déplacement des stagiaires
- ⇒ D'octroyer, pour tout stage supérieur à 1 mois et inférieur à 4 mois, une indemnité de 200€ par mois, dès lors que le travail confié donne satisfaction,
- ⇒ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **7 - Personnel : Contrat d'assurances des risques statutaires**

Le président expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;
- le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 et relatif aux contrats d'assurances souscrit par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et leurs établissements territoriaux

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ⇒ De charger le centre de gestion de l'Eure de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, et se réserve d'y adhérer, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, maternité, paternité, adoption.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, paternité, adoption maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Régime du contrat : capitalisation

- ⇒ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **8 - SPANC : - CA 2008**

Le compte administratif est présenté par madame Pauline, vice présidente du service assainissement non collectif,

SPANC	mandats émis	titres émis	reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)	restes à réaliser			Résultat cumulé = A+B	
					Dépenses	recettes	solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
Exploitation	7 123,57	34 036,28	8 641,61	35 554,32	22 054,00	10 000,00	-12 054,00	23 500,32	
Investissement	227 662,45	156 635,70	1 631,28	-69 395,47	191 970,00	193 218,00	1 248,00		68147,47
TOTAL DU BUDGET	234 786,02	190 671,98	10 272,89	-33 841,15	214 024,00	203 218,00	-10 806,00		44647.15

Après présentation du compte administratif, monsieur le Président se retire pour le vote.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à 45 voix pour.

↳ De voter le compte administratif 2008 tel que présenté

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### SPANC : - Affectation du résultat

SPANC	
Reprise et affectation du résultat	
Compte administratif N-1 voté le 25 mars 2009	
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	26 912,71
Résultats antérieurs reportés	8 641,61
Résultat à affecter	35 554,32
Solde d'exécution de la section investissement	-71 026,75
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-69 395,47
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	1 248,00
Besoin de financement	68 147,47
Affectation au 1068	0,00
Report en exploitation R 002	35 554,32

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

↳, Dit que la collectivité ne fait pas d'investissement pour elle-même, mais pour des tiers, comptes de classe 4,

↳ Dit que les déficits ne sont dus qu'au fractionnement des paiements par les particuliers,

↳ Décide de reporter le solde d'exécution tel que présenté ci-dessus,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**SPANC : - BP 2009**

Madame Pauline, vice présidente du service assainissement non collectif, présente le budget primitif 2009, de son service

Il est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	93 984€
Recettes de fonctionnement :	93 984€
Dépenses d'investissement :	419 616€
Recettes d'investissement :	419 616€

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De voter le budget primitif 2009 tel que présenté,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**9 - SPAC : - CA 2008**

Le compte administratif est présenté par monsieur Gerlitzer, vice président du service assainissement collectif,

SPAC	mandats émis	titres émis	reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)	restes à réaliser			Résultat cumulé = A+B	
					Dépenses	recettes	solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
Exploitation	654 984,26	988 322,37	166 820,25	500 158,36			0,00	500 158,36	
Investissement	772 839,48	959 318,99	-100 506,90	85 972,61	1 084 400,00	697 994,00	386 406,00		486 912,90
TOTAL DU BUDGET	1 427 823,74	1 947 641,36	66 313,35	586 130,97	1 084 400,00	697 994,00	386 406,00	13 245,46	

Après la présentation du compte administratif, monsieur le Président se retire pour le vote.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à 45 voix pour.

- ↳ De voter le compte administratif 2008 tel que présenté
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**- SPAC : - Affectation du résultat**

<b>SPAC</b>	
Reprise et affectation du résultat voté le 25 mars 2009	
Compte administratif N-1	
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	333 338,11
Résultats antérieurs reportés	166 820,25
Résultat à affecter	500 158,36
Solde d'exécution de la section investissement	186 479,51
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-100 506,90

Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	386 406,00
Besoin de financement	486 912,90
Affectation au 1068	365 399,00
Report en exploitation R 002	134 759,26

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ Décide de reporter le solde d'exécution tel que présenté ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### - SPAC : - BP 2009

Monsieur Gerlitzer, vice président du service assainissement collectif, présente le budget primitif 2009 de son service,

Il est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	920 930€
Recettes de fonctionnement :	786 171€
Report anticipé :	134 759€
Total Recettes	920 930€
Dépenses d'investissement :	5 297 016€
Report anticipé :	100 507€
Total Dépenses :	5 397 523€
Recettes d'investissement :	5 397 523€

Monsieur Cochon demande comment le budget de l'assainissement collectif est payé.

Monsieur Gerlitzer explique que le service assainissement n'est pas payé par l'impôt mais par les abonnés à l'assainissement.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De voter le budget primitif 2009 tel que présenté,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 10 - CCPN : - CA 2008

Les vices présidents ont présenté le compte administratif 2008 pour chacun, de leur service

Le compte administratif global est présenté comme suit :

CCPN	mandats émis	titres émis	reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)	restes à réaliser			Résultat cumulé = A+B	
					Dépenses	recettes	solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
Exploitation	5 303 752,30	5 369 558,56	648 040,22	713 846,48	7 898,00	14 289,00	6 391,00	720 237,48	
Investissement	179 665,42	238 489,67	-30 731,68	28 092,57	44 109,00	63 954,00	19 845,00	47 937,57	
TOTAL DU BUDGET	5 483 417,72	5 608 048,23	617 308,54	741 939,05	52 007,00	78 243,00	26 236,00	768 175,05	

Monsieur Davard, deuxième vice président, fait voter le compte administratif de la collectivité après que monsieur le président se soit retiré.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à 45 voix pour.

↳ De voter le compte administratif 2008 tel que présenté

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### - CCPN :- Affectation du résultat

##### CCPN

Reprise et affectation du résultat	
Compte administratif N-1 voté le 25 mars 2009	
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	65 806,26
Résultats antérieurs reportés	648 040,22
Résultat à affecter	713 846,48
Solde d'exécution de la section investissement de l'exercice N-1	58 824,25
Solde d'exécution cumulé d'investissement	28 092,57
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	0,00
Report en exploitation R 002	713 846,48

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

↳ Décide de reporter le solde d'exécution tel que présenté ci-dessus,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### - CCPN : - BP 2009

Les présidents de commission ont présenté le budget primitif de leur service respectif.

**Action sociale** : Présenté par structure aux délégués, le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 694 540€
Recettes de fonctionnement :	911 081€
Dépenses d'investissement :	72 094€
Recettes d'investissement :	89 759€

En investissement : Restes à réaliser : aménagement des locaux pour une extension du multi accueil et l'aménagement du logement rue Jules Ferry pour le CLSH de Saint André ainsi que du mobilier pour ces structures.

Sont compris également : Un peu de mobilier pour les CLSH.

En fonctionnement, il est prévu : Pour le multi accueil : la mise en place de la restauration et le CESU Pour les CLSH : - Saint André : Utilisation des nouveaux locaux au château Drouet, donc augmentation des frais d'électricité de gaz etc..

- Prey : péri scolaire pour l'année avec ouverture des mercredis à partir de septembre,
- Garennes sur Eure : ouverture des mercredis à partir de septembre
- Croth : ouverture des mercredis à l'année, (embauche de personnel pour ces mercredis ou heures complémentaires)
- Sac' Ados : mise en œuvre de travail en groupe (surtout apport de moyens humains pour actions supplémentaires)

Sont compris aussi, le projet social de territoire, pour l'évènementiel une articulation avec le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton. L'achat de téléphone et d'accès internet pour les centres. Le CLSH de Bois le Roy va fonctionner sur 2 sites, il y aura embauche de personnel (CAE) à cela est ajouté une provision pour un projet de regroupement d'assistantes maternelles (aide ponctuelle dans une enveloppe fermée).

### **Urbanisme logement**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	197 429€
Recettes de fonctionnement :	28 578€
Dépenses d'investissement :	0€
Recettes d'investissement :	0€

OPAH : Reprise des participations non utilisées de l'année 2008 et ajout de celles prévues en 2009. Il est inscrit le versement du Fonds Solidarité Logement, ainsi que la prise en charge des exonérations de taxes de branchements pour les logements sociaux (prévisions) et l'aide aux communes établissant un PLU.

### **Économie**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	7 123€
Recettes de fonctionnement :	4 558€
Dépenses d'investissement :	0€
Recettes d'investissement :	0€

Les principales dépenses en économie sont en budgets annexes votés précédemment.  
En recettes, sont inscrits les reversements des budgets annexes et en dépenses les charges imputées à ces mêmes budgets.

### **Environnement**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	41 057€
Recettes de fonctionnement :	36 057€
Dépenses d'investissement :	0€
Recettes d'investissement :	0€

Reversement de subventions trop perçues, sur l'étude des bassins versants.

1/3 de salaire pour le technicien informatique, qui sera remboursé par le budget du SPAC ainsi que  $\frac{1}{2}$  salaire pour le poste de la responsable des marchés publics.

### **Animation**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	157 114€
Recettes de fonctionnement :	5 116€
Dépenses d'investissement :	12 500€
Recettes d'investissement :	1 935€

Pour les salaires sont compris les 2 postes pour la musique, un poste pour la coordination des bibliothèques,  $\frac{1}{2}$  poste pour l'animation et la base VVT.

### **Tourisme :**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	220 045€
Recettes de fonctionnement :	22 000€
Dépenses d'investissement :	146 074€
Recettes d'investissement :	105 449€

En fonctionnement, il est prévu : - une participation au syndicat pour la voie verte et à l'association touristique du Pays d'Avre et d'Iton.

- L'entretien des chemins avec la remise à neuf de la peinture de balisage, avec l'achat d'un tracteur
- En salaire, outre celui de l'animatrice tourisme, pour une aide administrative, un temps complet annualisé pour un chargé de mission, en CDD pour 1 an maximum, 1 de PIC qui aide à la promotion du territoire et qui s'occupe du festival « ça sonne à la porte ».

Il est en outre prévu 2 contractuels, un de 5 mois pour le remplacement pendant le congé maternité de la responsable du service et un de 2 mois pour le mini golf.

**Transport :**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 037 668€

Recettes de fonctionnement : 904 250€

Dépenses d'investissement : 0€

Recettes d'investissement : 0€

**Déchets :**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 399 033€

Recettes de fonctionnement : 1 427 771€

Dépenses d'investissement : 89 678€

Recettes d'investissement : 27 961€

**Voirie :**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 746 102€

Recettes de fonctionnement : 191 000€

Dépenses d'investissement : 1 634 850€

Recettes d'investissement : 1 583 429€

En fonctionnement : La location du véhicule du technicien est prévue ainsi que la location de matériel de chantier. Pour les articles 60633 et 61523 voir le budget joint. En formation continue 2 permis poids lourds et un Casses.

En investissement, ont été retenus les travaux proposés, c'est-à-dire ceux dont le dossier était prêt à mettre en œuvre et ceux dont les études étaient réalisées.

Les travaux prévus de la commune de Garencières ont été mis en attente pour 2010 à leur demande.

Monsieur Cochon dit que ça lui paraît inquiétant de voir l'estimation du coût des travaux qui est le double de celle faite par les services de la DDE.

Monsieur Douard précise que ce n'est qu'une estimation, que celle de la DDE date de 2 ans qu'il a eu à payer au syndicat une augmentation de 27 % en 2008 sur certains marchés générée par l'inflation des produits pétroliers.

**Administration :**

Le budget global du service est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 064 360€  
 Recettes de fonctionnement : 3 034 060€  
 Dépenses d'investissement : 46 461€  
 Recettes d'investissement : 193 123€

Sont compris : 1 poste de DGS, 2 postes en comptabilité (35 et 30 heures), 1 poste de secrétariat/accueil), avec la communication qui comprend  $\frac{1}{2}$  agent, le site Internet, la gazette et en investissement les mises à jour de logiciels compta et anti-virus, l'aménagement de locaux panneaux directionnels (St André) grilles d'expo et structure modulaire et un peu de mobilier.

De plus, sont comptabilisés  $\frac{1}{2}$  poste pour la personne en charge des marchés,  $\frac{1}{3}$  de poste pour le poste informatique, et  $\frac{2}{3}$  pour celui de l'entretien des locaux.

Partage de certains postes entre les différents services

Intitulé du poste	Administration	Halte	Enfance	Assainissement	Animation	Tourisme
Communication	1/2				1/2	
Adjoint technique (Stéphane)	2/3	1/3				
Informatique	1/3		1/3	1/3		
Agent d'entretien ménage	1/3		2/3			
Marchés	1/2			1/2		

Les membres du bureau proposent, pour ce budget, une augmentation des taux d'un coefficient de 1.05 % et ont fait le choix d'inscrire un emprunt pour les travaux de voirie ainsi que pour l'achat de matériel afin de ne pas trop peser sur les taux et de pouvoir lancer les travaux en attente depuis deux ans, ils proposent un emprunt sur 7 ans dont les annuités devraient être absorbées par les budgets suivants.

Emprunt d'un montant de 795 000€ Taux fixe

Durée	5 ans	7 ans	10 ans	12 ans
Taux	3,77	4,03	4,32	4,42
Annuité	177 426	132 602	99 584	86 786
Coût emprunt	92 131	133 211	200 839	246 433

augmentation de 1,05 = 83 251

**Budget général :**

Le budget global tous services confondus est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 6 564 471€  
 Recettes de fonctionnement : 6 564 471€  
 Dépenses d'investissement : 2 001 657€  
 Recettes d'investissement : 2 001 657€

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De voter le budget primitif 2009 tel que présenté,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 11 - CCPN : Vote des taux : - OM

Vu le budget du service Ordures Ménagères,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De voter les taxes ordures ménagères au taux de 14.65 %, identique à celui de l'année passée,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### - CCPN : Vote des taux : CCPN,

Proposition d'évolution des taux

	Bases 2008	Bases prévisionnelles 2009	Taux votés 2008 en %	Coefficient de variation	Nouveau taux	Produit fiscal attendu
				1,05%		
TH	13 505 360	14 062 000	3,12	1,05	3,276	460 671
TFB	9 479 695	9 830 000	6,09	1,05	6,3945	628 579
TFNB	972 805	991 600	12,03	1,05	12,6315	125 254
TP	14 529 740	14 437 000	3,52	1,05	3,696	533 592
TPZ		1 300	12,74	1,05	13,377	174
TOTAL						1 748 270

	Bases prévisionnelles 2009	Nouveau taux	Produit fiscal attendu
TH	14 062 000	3,28	460 671
TFB	9 830 000	6,39	628 579
TFNB	991 600	12,63	125 254
TP	14 437 000	3,70	533 592
TPZ	1 300	13,38	174
TOTAL			1 748 270

base plafonnée de la TP prélevée sur impôt 38 300

produit utilisable 1 709 970

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (46) pour :

- ↳ De voter les taux tels que présentés ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 12 - EAD : Augmentation de capital

Monsieur le Président expose :

Le département de l'Eure, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a conduit une étude sur l'opportunité de créer dans le département, un outil de portage d'immobilier d'entreprises.

A la suite de cette étude, un comité technique, composé de représentants du département, de Eure Expansion, de la CDC et de EAD, s'est constitué afin de concrétiser la mise en place de cet outil de portage qui apportera une solution à des entreprises qui souhaitent de moins en moins être propriétaires de leurs locaux. Cette solution peut être :

- le portage financier (l'entreprise ne souhaite pas être propriétaire de son bâtiment),
- les locaux pré commercialisés (construction de bâtiment après identification des locataires),
- le bâtiment en gris (réserve de terrains et obtention préalable du permis de construire pour une solution rapide),
- le bâtiment en blanc (construction d'un bâtiment sans locataire initialement prévu).

L'outil ne se substituera pas aux investisseurs privés, mais recherchera un effet levier lors du montage des opérations. Il a des contraintes de rentabilité et de pérennité et il ne pourra pas apporter des solutions à toutes les demandes.

L'outil de portage interviendra sur tout le territoire départemental. Le portefeuille a été estimé à 20 000m<sup>2</sup> sur 5 ans. La constitution du portefeuille ne relèvera pas d'une logique de spécialisation car tous les segments du marché sont susceptibles d'intéresser l'outil de portage pour pouvoir répondre aux diverses demandes des entreprises.

La présentation des avantages et inconvénients des deux types de structures possibles pour constituer un outil de portage (SEM ou SAS) conduit à créer une SAS, Société par Actions Simplifiée). Toutefois, le choix de la structure juridique SAS contraint les collectivités à intervenir dans l'outil par l'intermédiaire d'une SEM.

La SEM EAD a été pressentie pour être cet intermédiaire et doit prévoir à cette fin la reconstitution de son capital et la modification de ses statuts.

En conséquence, EAD envisage de porter son capital social de 1 102 230,00€ à 2 902 500,00€ avec en complément une prime d'émission pour un montant de 900 135,00€.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code Général des collectivités territoriales qui disposent d'une part que :

*« A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale [...] sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité. »*

Notre collectivité doit :

- ✓ se prononcer sur sa participation à l'augmentation de capital de la SEM EAD ;
- ✓ se prononcer sur l'approbation de la modification des articles 6 et 15 des statuts relatifs au capital social de la SEM EAD ;
- ✓ autoriser son représentant à voter à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM EAD en faveur de ces modifications ;
- ✓ autoriser la prise de participation de la SEM EAD dans le capital social de la SAS à hauteur de 2.400.000,00 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (46) pour :

- ✚ De ne souscrire pas à l'augmentation du capital social de la SEM EAD
- ✚ D'approuver le principe de la modification des articles 6 et 15 des statuts relatif au capital social de la SEM EAD ;
- ✚ D'autoriser notre représentant à voter à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM EAD en faveur de ces modifications ;
- ✚ D'autoriser la prise de participation de la SEM EAD dans la création de la SAS Immobilière pour 2.400.000,00 €.
- ✚ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

### **13 - Économie : Avenant au marché de l'atelier relais de la ZAE des Coquelins**

La commission d'appel d'offres, s'est réunie le 24 mars 2009 à 14 h 00 afin d'émettre un avis sur les avenants présentés pour les lots 1 et 6 de l'opération de construction d'un bâtiment industriel sur la ZAE des Coquelins, à Prey.

Pour le lot n° 1, il s'agit d'un avenant en plus value. En cours d'exécution du chantier, il est apparu nécessaire de prévoir des prestations supplémentaires afin de réaliser des travaux extérieurs consécutifs à la création de nouvelles portes et à la réalisation d'un chemin autour du bâtiment. L'avenant s'élève à 30 263,75 € HT soit 36 195,45 € TTC.

Pour le lot n° 6, il s'agit d'un avenant en moins value. Le bâtiment était initialement conçu pour recevoir pour deux locataires. Il s'est avéré qu'un candidat a souhaité prendre possession de l'ensemble du bâtiment. De ce fait, des cloisonnements et isolations initialement prévus ne sont plus nécessaires et génèrent une moins value sur ce lot. L'avenant s'élève à - 2 346,00 € HT soit - 2 805,92 € TTC

Les montants des marchés sont donc modifiés comme suit :

Lots	Titulaires	Montants marchés initiaux		Avenants				% d'évolution	Nouveaux montants marchés	
		HT	TTC	Déjà notifiés		A notifier			HT	TTC
				HT	TTC	HT	TTC			
Lot 1 – VRD – Espaces verts	EUROVIA HTE NDIE	96 054,59 €	114 881,29 €			30 263,75 €	36 195,45 €	31,51%	126 318,34 €	151 076,73 €
Lot 2 – Gros Oeuvre	EGASSE	73 341,45 €	87 716,37 €	-1 426,18 €	-1 705,71 €			-1,94%	71 915,27 €	86 010,66 €
Lot 3 – Charpente métallique et métallerie	DEWILDE	31 500,00 €	37 674,00 €	1 713,12 €	2 048,89 €			5,44%	33 213,12 €	39 722,89 €
Lot 4 – Couverture, étanchéité, bardage	DEWILDE	48 500,00 €	58 006,00 €	5 868,31 €	7 018,50 €			12,10%	54 368,31 €	65 024,50 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures métal.	MVA VERALU	14 520,00 €	17 365,92 €	6 980,00 €	8 348,08 €			48,07%	21 500,00 €	25 714,00 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Plafonds	LMS	16 124,00 €	19 284,30 €			-2 346,00 €	-2 805,82 €	-14,55%	13 778,00 €	16 478,49 €
Lot 7 – Electricité – VMC	NDIE ELECTRICITE	16 380,00 €	19 590,48 €				0,00 €	0,00%	16 380,00 €	19 590,48 €
Lot 8 – Plomberie – Chauffage	LACOMME	15 868,00 €	18 978,13 €	-2 427,56 €	-2 903,36 €		0,00 €	-15,30%	13 440,44 €	16 074,77 €
Lot 9 – Peinture	MORIN	6 716,20 €	8 032,58 €				0,00 €		6 716,20 €	8 032,58 €
		319 004,24 €	381 529,07 €	10 707,69 €	12 806,40 €	27 917,75 €	33 389,63 €	12,11%	357 629,68 €	427 725,10 €

Après examen des projets d'avenants, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la signature des avenants relatifs aux lots n° 1 et 6 de l'opération de construction de bâtiment industriel de la ZAE des Coquelins, à Prey.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (46) pour :

- ↳ De valider le choix de la commission d'appel d'offres pour les lot 1 & 6 du présent marché.
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 14 - Économie : Vente du fond de commerce à Prey

Madame DURAND, gérante du commerce de Prey, a trouvé preneur pour son fond de commerce. Elle doit signer la cession le 10 juin 2009, chez maître Christophe BARRANDON, notaire à Damville.

Ainsi, pour céder son droit au bail nous devons lui en donner l'autorisation.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (46) pour :

- ↳ D'accepter la cession du bail à Mme Louise CARON,
- ↳ D'accepter madame Louise CARON, à compter du jour de son entrée en jouissance, comme locataire aux lieu et place de M. & Mme Mickaël DURAND,
- ↳ Dit que le cédant n'est pas à jour de ses loyers et que les retards sont inférieurs au montant du prix de cession,
- ↳ Dit qu'aucune action de résiliation de bail tendant à obtenir la mise en jeu de la clause résolutoire de plein droit, ou à refuser le renouvellement du bail, n'a été introduite à ce jour, à son encontre,
- ↳ Dit que le cédant restera garant et solidaire avec le cessionnaire tant du paiement des loyers que de l'exécution des obligations imposées dans le contrat de bail, dans les conditions indiquées à la clause « Conditions de validité des cessions » figurant dans ce contrat auquel en tant que bailleur n'entend apporter aucune novation.
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## II - Commissions

Compte tenu de l'heure tardive à la suite des budgets les délégués n'ont pas souhaité poursuivre la réunion.

### III - Questions diverses

➤ Pays : Commission LEADER

Monsieur Delauney informe l'assemblée que monsieur Cédric Brout, maire adjoint de Grossœuvre et représentant communautaire a été élu Président du comité de programmation LEADER.

Le Pays d'Avre et d'Iton associé à la communauté de communes La Porte Normande a été retenu pour bénéficier d'un nouveau programme de subventions européennes dénommé LEADER et ayant pour thème « La prise en compte de l'environnement dans une perspective de développement durable ».

Ce comité aura la charge de valider les actions qui pourront bénéficier de ces subventions.

➤ Information sur les contrats et conventions passés dans le cadre de la délégation de signature du Président :

<b>Suivi des signatures du Président du 15/02/09 au 20/03/09</b>									
Service CCPN	Date de signature	Objet du contrat / de la convention	Nature du document (Marché Public -MP- / Avenant / Convention / Contrat)	Tiers signataire	Date d'effet	Durée	Date de fin	Engagement financier	
								€HT	€TTC
Marchés publics	05/03/2009	Réalisation d'une étude préalable et constitution d'un dossier de déclaration des épandages pour la STEP de Garennes sur Eure	MP	ASTRADEC	06/03/09	23 semaines		4 995,00 €	5 974,02 €
Marchés publics	05/03/2009	Suivi des épandages des boues des STEP de St André de l'Eure, La Couture Boussey et Garennes sur Eure	MP	ASTRADEC	06/03/09	3 ans		6 422,00 €	7 680,71 €
Marchés publics	06/03/2009	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sur la commune de Garennes sur Eure	MP	Bert Consultant	09/03/09	38 semaines	Décembre 09	9 600,00 €	11 481,60 €
Marchés publics	06/03/2009	Exécution des enduits superficiels d'usure et des enrobés coulés à froid	MP	Eurovia Haute Normandie	09/03/09	1 an renouvelable 3 fois		Minimum annuel : 50 000 m2 Maximum annuel : 150 000 m2	
Voirie	12/03/2009	Accréditation CACES pour un agent des services technique	Contrat	APAVE	16/03/09	2 jrs	18/03/09	572,50 €	684,71 €

Fin de la séance à 22H 00.